

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Lutte contre le frelon asiatique – Convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01)		SEANCE DU 19.02.2026 Etaient présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. M. VUILLERMOZ. Secrétaire de séance : D. JULLIARD Pouvoirs : G. LEGAY donne pouvoir à D. JULLIARD - M.C. COUTURIER donne pouvoir à P. ECAILLE
Date de convocation : 12.02.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 20.02.2026	Présents : 7 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2026.02.008	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION DIVERSE – Lutte contre le frelon asiatique – Convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01)

Mme le maire indique que le frelon asiatique est apparu en France en 2004 et sur le territoire de l'Ain en 2015. Il est par ailleurs reconnu par l'Union européenne comme étant une espèce envahissante. Le groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) coordonne et anime depuis 2017 la lutte contre le frelon asiatique qui est du ressort des organisations professionnelles et des collectivités.

Ainsi, un dispositif a été mis en œuvre afin de permettre le signalement des nids et leur destruction.

Afin de bénéficier de ce dispositif, les communes peuvent conventionner avec le GDS01. Dans ce cadre, le GDS01 fournit gratuitement aux collectivités les pièges nécessaires, dont l'achat est subventionné par le département. En contrepartie, la commune s'engage à nommer, parmi ses élus, un référent Frelon asiatique ayant pour rôle de superviser l'action de piégeage de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mme le maire à signer la convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain ;
- Désigne Guillaume LEGAY référent Frelon asiatique ;
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Contre : / 0
Abstention : / 0
Pour : /
9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2026.02.008

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET